



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
7 mai 2012
Français
Original: anglais

Groupe d'examen de l'application

Troisième session

Vienne, 18-22 juin 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Questions financières et budgétaires

Ressources et dépenses de fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Note du Secrétariat**

I. Introduction

1. Dans sa résolution 3/1 intitulée "Mécanisme d'examen", la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a souligné que le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption nécessiterait un budget qui lui garantisse un fonctionnement efficace, continu et impartial. Conformément à cette résolution, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 64/237, prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Mécanisme d'examen bénéficie de ressources suffisantes.

2. Dans sa résolution 4/1 intitulée "Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption", la Conférence a décidé que le Groupe d'examen de l'application l'aiderait à s'acquitter de sa responsabilité d'examiner le budget tous les deux ans en mobilisant le secrétariat pendant la période intersessions s'agissant des dépenses et des coûts prévus pour le Mécanisme d'examen. Elle a aussi prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux fins de l'examen du budget, et conformément aux Règles de gestion financières et au Règlement financier de l'ONU, de soutenir le Groupe: a) en communiquant au Groupe des informations financières sur les dépenses et les coûts prévus pour le Mécanisme d'examen, sous une forme et selon une fréquence devant faire l'objet d'un accord entre le secrétariat et le Groupe; et b) en prenant part à un dialogue, le cas échéant, avec le Groupe avant qu'il ne finalise ses demandes de crédits

* CAC/COSP/IRG/2012/1.

** Le présent document a été soumis tardivement du fait de la réception tardive des informations.



concernant le financement du Mécanisme d'examen pour chaque budget ordinaire biennal.

3. Par le présent document, le Secrétariat communique au Groupe d'examen de l'application des informations budgétaires sur les dépenses engagées à ce jour pour les deux premières années de fonctionnement du Mécanisme et sur les ressources reçues pour l'exercice biennal 2012-2013, à travers le budget ordinaire et les contributions volontaires.

4. Les dépenses définitives pour la première année de fonctionnement du Mécanisme seront présentées à la reprise de la troisième session du Groupe d'examen de l'application, qui se tiendra en novembre 2012.

II. Ressources du budget ordinaire mises à la disposition du Mécanisme d'examen

A. Ressources du budget ordinaire et dépenses de fonctionnement pour l'exercice biennal 2010-2011

5. Le tableau 1 présente les ressources provenant du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 et les dépenses engagées pendant cette période. Des informations détaillées sur les ressources nécessaires ont été présentées dans la note du Secrétariat intitulée "Ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption" (CAC/COSP/2011/4).

Tableau 1

Ressources du budget ordinaire et dépenses de fonctionnement du Mécanisme d'examen pour l'exercice biennal 2010-2011

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget 2010-2011 (final)</i>	<i>Dépenses 2010-2011</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Postes et frais généraux de fonctionnement connexes		
1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 1 agent des services généraux (autres classes), après déduction des contributions du personnel	1 458 600	1 474 100
Maintenance informatique (1 300 dollars par fonctionnaire par an)	23 400	23 400
Frais de communication (1 500 dollars par fonctionnaire par an)	27 000	27 000
Total partiel	1 509 000	1 524 500
Groupe d'examen de l'application		
Interprétation (10 jours de réunion par an, en six langues) et service des conférences	465 600	351 300
Traduction de la documentation	472 900	534 900
Total partiel	938 500	886 200
Total	2 447 500	2 410 700

6. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les coûts ont été calculés sur la base de postes nouveaux, ceci pour tenir compte des délais de recrutement. Il a été rendu compte du dépassement des coûts dans le second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/578 et Corr.1).

7. Des services d'interprétation ont été fournis pour cinq sessions, pour un total de 34 séances. Le montant définitif des dépenses a par conséquent été inférieur aux prévisions.

8. Deux cent soixante-huit pages de documentation au total ont été traduites pour les cinq sessions du Groupe d'examen de l'application. Les prévisions initiales de 100 pages par an (voir A/C.2/64/L.72) ont été révisées à 248 pages pour 2010 et 2011 (voir CAC/COSP/2011/4). Afin d'utiliser pleinement et efficacement les crédits ouverts au budget ordinaire, des ressources ont été réaffectées de manière à couvrir les dépenses plus élevées que prévu du Groupe d'examen de l'application. Parallèlement, en raison de retards dans les examens de pays ainsi que dans la finalisation des rapports d'examen de pays et des résumés analytiques correspondants, plusieurs documents officiels ont été présentés au Groupe d'examen de l'application sous forme de documents de séance, sans traduction.

B. Ressources du budget ordinaire et dépenses de fonctionnement pour l'exercice biennal 2012-2013

9. Le tableau 2 présente les ressources approuvées dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Les montants indiqués tiennent compte de l'effet-report des postes approuvés en décembre 2009.

10. Pendant l'exercice 2012-2013, le personnel continuera de contribuer à la formation des experts des pays examinés et des pays examinateurs; assurera des services d'appui pour 80 examens de pays au total (analyse de l'auto-évaluation et des informations complémentaires, participation aux visites de pays, analyse des rapports d'examen de pays et établissement des résumés analytiques); rédigera 12 rapports thématiques et additifs régionaux; actualisera annuellement la liste des experts participant au processus d'examen (15 experts maximum pour chacun des États parties à la Convention, actuellement au nombre de 160); et tiendra à jour la base de données recensant les autorités compétentes, les points focaux pour le recouvrement d'avoirs et les autorités centrales.

Tableau 2
Ressources du budget ordinaire mises à la disposition du Mécanisme d'examen pendant l'exercice biennal 2012-2013

	<i>Budget 2012-2013</i>	<i>Chapitre du budget ordinaire</i>
	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Postes et frais généraux de fonctionnement connexes		
1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) (postes existants), après déduction des contributions du personnel	2 497 800	16
Maintenance informatique	26 400	16
Frais de communication	30 000	29F
Total partiel	2 554 200	
Groupe d'examen de l'application		
Interprétation (10 jours de réunion par an, en six langues) et services de conférence	461 400	2 ^a
Traduction de la documentation: 100 pages par an, en six langues	401 600	2
Total partiel	863 000	
Total	3 417 200	

^a Le chapitre 2 du budget ordinaire est censé couvrir les ressources nécessaires pour assurer les services de conférence de toutes les organisations sises à Vienne; il ne comprend toutefois pas les ressources spécifiquement affectées à un organe donné.

11. Pour ce qui est du Groupe d'examen de l'application, on a prévu un montant lui permettant de tenir une session d'une durée de dix jours par an et de financer la traduction dans les six langues officielles de 100 pages de documentation par an pour ces sessions. La documentation officielle sera traduite pour la troisième session du Groupe en juin 2012, et pour la reprise de sa troisième session en novembre 2012. Le nombre total de pages de documentation officielle à traduire n'était par conséquent pas connu lors de la rédaction du présent document. Lors de l'adoption de la résolution 4/1, les États Membres ont été informés qu'un montant correspondant à la traduction de 100 pages de documentation avait été prévu dans le projet de budget-programme pour 2012-2013 et que la traduction de documents supplémentaires pour le Groupe d'examen de l'application serait financée grâce au redéploiement des ressources existantes, à l'identification de produits ou de sous-programmes du programme de travail en cours qui étaient susceptibles d'être modifiés, réduits ou éliminés, ou grâce au versement de contributions volontaires.

III. Ressources extrabudgétaires pour le Mécanisme d'examen

A. Dépenses provisoires engagées pendant la première année de fonctionnement du Mécanisme

12. Au moment de la publication de la présente note, les examens de pays de la première année¹ de fonctionnement du Mécanisme d'examen n'ont pas tous été finalisés. Par conséquent, des chiffres provisoires au 31 mars 2012, arrondis au millier le plus proche, sont indiqués au titre des différents postes budgétaires.

13. Les dépenses provisoires présentées dans le tableau 3 ci-dessous doivent être comparées avec les prévisions révisées qui ont été présentées en détail dans la note relative aux ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CAC/COSP/2011/4), soumise à la Conférence à sa quatrième session, en octobre 2011.

14. Si tous les examens de pays sont finalisés d'ici septembre 2012, les dépenses définitives pourront être communiquées à la reprise de la troisième session du Groupe d'examen de l'application, en novembre 2012.

Tableau 3

Prévisions révisées des dépenses extrabudgétaires provisoires pour la première année de fonctionnement du Mécanisme d'examen (en dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions révisées de dépenses pour la première année commençant en juin 2010</i>	<i>Dépenses provisoires pour la première année commençant en juin 2010</i>
Frais de voyage des participants aux visites de pays et aux réunions conjointes	535 000	606 100
Traduction de la documentation de travail	302 000	309 400
Participation des pays les moins avancés aux sessions du Groupe d'examen de l'application	193 000	192 000
Formation des experts gouvernementaux	278 000	277 000
Frais généraux de fonctionnement pour les conférences téléphoniques et les visioconférences	-	-
Consultants	90 600	90 600
Total	1 398 600	1 475 100

¹ Les années de fonctionnement du Mécanisme d'examen ne correspondent pas à des années civiles. La première année correspond aux activités menées pendant la période qui a commencé en juin 2010, pendant laquelle les 26 premiers pays ont été examinés. La deuxième correspond aux activités menées pendant la période qui a commencé en juin 2011, pendant laquelle les 41 pays suivants font l'objet d'un examen. La troisième année correspond aux activités menées pendant la période qui commencera en juin 2012, pendant laquelle les 42 pays suivants seront examinés.

B. Ressources nécessaires pour les deuxième et troisième années de fonctionnement du Mécanisme d'examen

15. Le tableau 4 présente les dépenses à imputer sur les ressources extrabudgétaires pour les deuxième et troisième années de fonctionnement du Mécanisme d'examen (exercice biennal 2012-2013). Le détail de ces dépenses a été présenté à la quatrième session de la Conférence, en octobre 2011, dans le document CAC/COSP/2011/4.

16. Le tableau 4 reflète le fait qu'à sa quatrième session, la Conférence n'a pas recommandé que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Mécanisme et de son secrétariat pendant l'exercice 2012-2013 soient imputées au budget ordinaire de l'ONU. Dans sa résolution 4/1, elle a prié le Secrétariat d'examiner plus avant le solde négatif mentionné dans la note du Secrétariat sur les ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme (CAC/COSP/2011/4) pour déterminer si ce solde négatif pouvait être compensé par une optimisation des coûts ou des contributions volontaires, et d'en tenir compte lors de la présentation du budget pour l'exercice biennal 2014-2015, conformément à la résolution 1/1 du Groupe et à la section VII des termes de référence.

Tableau 4

Ressources extrabudgétaires: ressources nécessaires pour les deuxième et troisième années de fonctionnement du Mécanisme d'examen (en dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions pour la deuxième année, commençant en juin 2011</i>	<i>Prévisions pour la troisième année, commençant en juin 2012</i>	<i>Total, prévisions pour les deuxième et troisième années</i>	<i>Hypothèses</i>
Participation aux réunions du Groupe d'examen de l'application des États parties à la Convention qui comptent parmi les pays les moins avancés	350 000	350 000	700 000	Deux sessions par an et 35 participants à chacune des sessions
Formation des experts gouvernementaux	425 000	425 000	850 000	Un expert par pays examiné et deux experts par pays examinateur
Traduction de la documentation de travail	465 000	465 000	930 000	Traduction externalisée par l'intermédiaire du réseau de bureaux extérieurs de l'UNODC
Visites de pays et autres moyens de dialogue actif	820 000	820 000	1 640 000	Pour chaque visite de pays, frais liés à la participation de deux fonctionnaires du secrétariat et de deux experts de chacun des États parties examinateurs comptant parmi les pays en développement ou les moins avancés. Prise en charge des frais liés à la participation d'experts de pays appartenant au Groupe des États d'Europe orientale

1 poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-3), chargé d'analyser les besoins d'assistance technique identifiés grâce au Mécanisme d'examen et d'y donner suite ^a	81 800	166 400	248 200	étudiée au cas par cas Pas approuvé dans le budget ordinaire pour l'exercice 2012-2013
1 poste d'agent des services généraux (autres classes) chargé d'assister le P-3 susmentionné et d'appuyer le Mécanisme d'examen en général ^b	52 500	107 000	159 600	Pas approuvé au titre du budget ordinaire pour 2012
Maintenance informatique	3 900	3 900	7 800	Pas approuvé au titre du budget ordinaire pour 2012
Frais de communication	4 500	4 500	9 000	Pas approuvé au titre du budget ordinaire pour 2012
Traduction de la documentation pour le Groupe d'examen de l'application: 460 pages par an, en six langues (en plus des 100 pages prévues dans le budget-programme approuvé pour 2012-2013) ^c	Les dépenses effectives seront confirmées fin 2012	Les dépenses effectives seront déterminées début 2013	Les dépenses effectives seront déterminées début 2013	Pour tenir compte des préoccupations et des indications des États parties, l'UNODC s'est efforcé de réaliser des gains d'efficacité en modifiant les calendriers et en rationalisant la documentation. Cela devrait permettre de réduire sensiblement le nombre de pages non traduites, voire de le ramener à zéro, au moins pour la deuxième année de fonctionnement du Mécanisme
Total	2 202 700	2 341 800	4 544 500	

^a Le nouveau poste d'administrateur est calculé sur une base de 50 % pour la deuxième année et de 100 % pour la troisième.

^b Le nouveau poste d'agent des services généraux est calculé sur une base de 50 % pour la deuxième année et de 100 % pour la troisième.

^c Le total de 560 pages par an comprend les résumés analytiques des rapports d'examen de pays (40x10 pages), les rapports thématiques (2x16 pages), les rapports régionaux (5x16 pages) et d'autres documents d'information (3x16 pages).

17. À ce jour, des contributions volontaires d'un montant total de 6 202 820 dollars ont été versées par l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Qatar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Russie, la Suède et la Suisse, ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour 2010, 2011 et 2012. Des services de traduction et des installations de formation ont aussi été mis à disposition par la Fédération de Russie et le Portugal. Les contributions volontaires reçues jusqu'à présent couvrent les dépenses de la première année, ainsi que la plupart des dépenses supplémentaires

des deuxième et troisième années, selon les prévisions révisées, avec un excédent de 183 220 dollars la troisième année.

18. La situation financière évoquée ci-dessus repose sur l'hypothèse selon laquelle l'UNODC obtiendra des différents donateurs qu'ils acceptent de renouveler leurs annonces de contribution sur une ou plusieurs années. L'UNODC entend solliciter l'accord de chaque donateur individuellement en 2012. S'il n'obtient pas cet accord, des fonds supplémentaires devront être mobilisés pour couvrir les dépenses prévues.

19. Le tableau 5 présente les dépenses à imputer sur les ressources extrabudgétaires pour les première (2010-2011), deuxième (2011-2012) et troisième (2012-2013) années de fonctionnement du Mécanisme. Il s'agit toutefois de prévisions pour les deuxième et troisième années, car les dépenses effectives pour ces deux années ne sont pas encore connues. Les dépenses pour la première année ne sont pas non plus définitives à ce stade. En outre, s'il n'est pas possible de réduire ou d'absorber les coûts de la traduction des documents officiels du Groupe qui ne sont pas compris dans le volume de 100 pages prévu dans le budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires.

Tableau 5

Récapitulatif des ressources extrabudgétaires nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'examen pour l'exercice 2012-2013 (deuxième et troisième années), mars 2012

(en dollars des États-Unis)

	<i>Première année</i>	<i>Deuxième année</i>	<i>Troisième année</i>
Solde au début de l'année	0	524 540	846 230
Contributions extrabudgétaires reçues	1 999 640	2 524 390	1 678 790
Dépenses provisoires	1 475 100	n.d.	n.d.
Prévisions	n.d.	2 202 700	2 341 800
Solde à la fin de l'année	524 540	846 230	183 220

C. Dépenses provisoires pour la deuxième année de fonctionnement du Mécanisme d'examen

20. Au moment de la rédaction du présent document, tous les examens de pays de la deuxième année étaient en cours (et certains examens de la première année n'ont pas encore été finalisés). Les montants indiqués au titre des différents postes budgétaires sont par conséquent des chiffres provisoires au 31 mars 2012, arrondis au millier le plus proche.

1. Participation aux réunions du Groupe d'examen de l'application des États parties à la Convention qui comptent parmi les pays les moins avancés (ressources extrabudgétaires)

21. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des représentants des États parties à la Convention qui comptent parmi les pays les moins avancés ont été pris en charge afin de permettre à ces représentants de participer à la deuxième

session (30 mai-3 juin 2011) (30 représentants)², et à la reprise de cette session (7-9 septembre 2011) (31 représentants)³ (voir tableau 6). Plusieurs participants de pays parmi les moins avancés qui sont impliqués dans la deuxième année de fonctionnement du Mécanisme ont été invités à la reprise de la deuxième session, car des ateliers de formation d'experts gouvernementaux ont été organisés juste après, ce qui a permis de réaliser des économies. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des participants à la poursuite de la reprise de la deuxième session, qui s'est tenue à Marrakech le 25 octobre 2011, ont été couverts par les fonds mis à disposition pour la participation à la quatrième session de la Conférence, tenue à Marrakech du 24 au 28 octobre 2011. Aucune dépense supplémentaire n'est prévue à ce titre pour la deuxième année.

Tableau 6

Coût de la participation des pays les moins avancés aux travaux du Groupe d'examen de l'application
(en dollars des États-Unis)

<i>Prévisions de coûts pour l'exercice biennal 2012-2013, par an</i>	<i>Dépenses provisoires, mars 2012 (deuxième année)</i>
350 000	318 800

2. Formation des experts gouvernementaux (ressources extrabudgétaires)

22. Conformément aux termes de référence du Mécanisme d'examen et aux lignes directrices à l'usage des experts gouvernementaux et du secrétariat, l'UNODC a organisé des ateliers de formation pour familiariser les points de contact des États parties examinés et les experts gouvernementaux des États parties examinateurs avec les dispositions de fond de la Convention et la méthodologie du processus d'examen.

23. Six ateliers tenus à Panama, Kuala Lumpur et Vienne (quatre sessions) ont été organisés compte tenu de la répartition géographique et linguistique des États. Un dernier atelier a été tenu en marge de la quatrième session de la Conférence à Marrakech, en octobre 2011, à l'intention des États parties qui n'avaient pu assister à aucun des autres ateliers, ce qui a permis de s'assurer que tous les États parties examinés et examinateurs avaient eu la possibilité de suivre une formation. Comme cela avait été le cas la première année, la participation d'un expert par pays examiné et de deux experts par pays examinateur a été financée au moyen de contributions volontaires (voir tableau 7).

24. Dans le prolongement des ateliers de formation organisés conformément aux termes de référence, plusieurs États parties examinés ont demandé au secrétariat une

² Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Timor Leste, Togo, Yémen et Zambie.

³ Angola (deux représentants), Bénin, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Libéria, Madagascar (deux représentants), Malawi (deux représentants), Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal (deux représentants), Timor-Leste, Togo, Yémen et Zambie.

assistance supplémentaire pour remplir la liste de contrôle, comme prévu au paragraphe 15 des lignes directrices. Des experts gouvernementaux du Timor-Leste, de la République centrafricaine, des Philippines, de la République démocratique du Congo, de la République démocratique populaire lao, du Cameroun, du Cap-Vert et de la Colombie ont participé à des ateliers nationaux de formation sur la liste de contrôle pour l'auto-évaluation destinés aux États parties examinés. Le coût effectif de ces ateliers sera communiqué à la prochaine session du Groupe d'examen de l'application, car certains d'entre eux viennent juste d'être organisés. Dans certains cas, le PNUD a appuyé l'organisation de ces ateliers nationaux de formation.

Tableau 7

Coût de la formation des experts gouvernementaux
(en dollars des États-Unis)

<i>Prévisions de coûts pour l'exercice biennal 2012-2013, par an</i>	<i>Dépenses provisoires, mars 2012 (deuxième année)</i>
425 000	374 600

3. Traduction de la documentation de travail (ressources extrabudgétaires)

25. Conformément au paragraphe 51 des termes de référence, “le processus d'examen de pays peut se dérouler dans l'une quelconque des langues de travail du Mécanisme. Le secrétariat est chargé d'assurer les services de traduction et d'interprétation nécessaires dans n'importe laquelle de ces langues de manière à assurer le bon fonctionnement du Mécanisme.” Il était attendu que les examens de pays nécessitent la traduction de certains documents (notamment les réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et les documents annexes pertinents) d'une langue officielle vers une autre. En plus d'assurer la traduction de l'intégralité des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, les États parties examinés ont été priés de sélectionner les documents annexes les plus pertinents pour qu'ils soient eux aussi traduits.

26. Sur les 41 examens de pays réalisés la deuxième année du cycle d'examen, 14 sont menés dans une langue, 23 dans deux langues et 4 dans trois langues. Conformément au paragraphe 52 des termes de référence, le secrétariat assure aussi, la deuxième année, des services de traduction dans deux langues qui ne sont pas des langues de travail du Mécanisme.

27. Dans plusieurs cas, l'intégralité des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation ainsi que de nombreux documents annexes ont été traduits – ou le seront – depuis une langue de travail vers deux autres langues de travail. En mars 2012, on avait ainsi atteint un total dépassant les 5 300 pages pour la deuxième année.

28. La traduction des documents de travail doit être assurée tout au long du processus d'examen. Outre la traduction des réponses à la liste de contrôle, des documents annexes et du rapport final d'examen de pays, des services de traduction et d'interprétation sont assurés pour les observations soumises par les États parties examinateurs pendant l'examen préalable, ainsi que pour le dialogue qui suit avec l'État partie examiné. Lorsque la demande en est faite, les projets de rapport et de résumé analytique sont également traduits dans les langues de travail de l'examen de pays avant d'être approuvés et finalisés.

29. Les ressources humaines et financières sont restées insuffisantes au regard du nombre élevé de pages à traduire et des différentes combinaisons linguistiques. Le Service de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Vienne étant en priorité affecté à la traduction des documents de conférence, il ne peut pas garantir la traduction des documents de travail du Groupe dans le mois suivant la réception des réponses à la liste de contrôle. En outre, le montant des contributions volontaires ne suffit pas à couvrir les dépenses supplémentaires de traduction sur la base des coûts standard de l'ONU.

30. Suivant la pratique établie la première année, et afin d'accélérer le processus de traduction et de diminuer les coûts globaux, l'UNODC a par conséquent continué d'externaliser la traduction des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et des documents annexes pertinents par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs.

31. Au moment de la rédaction du présent document, les dépenses de traduction s'élevaient environ à 172 300 dollars (voir tableau 8). Comme tous les examens de pays sont en cours, des documents supplémentaires devront encore être traduits, notamment des documents échangés pendant les visites de pays et des documents requis pour le dialogue entre les pays examinés et les pays examinateurs lors de la finalisation du rapport d'examen de pays et du résumé analytique.

Tableau 8

Coût de la traduction de la documentation de travail
(en dollars des États-Unis)

<i>Prévisions de coûts pour l'exercice biennal 2012-2013, par an</i>	<i>Dépenses provisoires, mars 2012 (deuxième année)</i>
465 000	172 300

4. Visites de pays et autres moyens de dialogue actif (ressources extrabudgétaires)

32. Comme c'était le cas lors de la première année de fonctionnement du Mécanisme, la plupart des 41 pays ont demandé soit une visite de pays, soit une réunion conjointe à Vienne. Au moment de l'élaboration du présent rapport, 6 visites de pays avaient déjà eu lieu, et 24 États parties examinés avaient demandé une telle visite ou une réunion conjointe à l'Office des Nations Unies à Vienne, conformément au paragraphe 29 des termes de référence et au paragraphe 24 des lignes directrices. Dans 11 cas, l'État partie examiné n'avait pas décidé d'autres moyens de dialogue.

33. Les visites de pays durent trois à quatre jours en moyenne. Comme les États parties l'ont noté à la reprise de la deuxième session du Groupe d'examen de l'application, les réunions avec les experts chargés de l'examen, le secrétariat et avec les points de contact, le cas échéant, sont très utiles pour préparer les réunions. Par ailleurs, on a souligné qu'il faudrait prévoir, dans la mesure du possible, une réunion supplémentaire à la fin de la visite pour permettre aux experts et au secrétariat de recueillir des informations en vue d'établir le projet de rapport d'examen de pays. Dans plusieurs cas, des dépenses supplémentaires sont engagées pour de telles réunions avant et après les réunions, ainsi que pour les voyages.

34. Pour les visites de pays, la participation d'un maximum de deux experts gouvernementaux par État examinateur est financée, sur demande et dans la limite

des ressources disponibles. Ces dépenses sont généralement prises en charge pour les experts des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi que, dans certains cas, pour d'autres pays qui en font la demande.

35. En outre, eu égard à la vaste portée des chapitres examinés et au haut degré de détail de l'analyse qui est rapidement devenu la norme lors des examens, il a été décidé que deux fonctionnaires du secrétariat participeraient à chaque visite de pays afin d'apporter en temps voulu aux États parties le soutien fonctionnel dont ils avaient besoin et de s'occuper des questions administratives et logistiques.

36. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les dépenses encourues pour les six visites de pays qui avaient déjà été effectuées se montaient à 112 400 dollars environ (voir tableau 9).

Tableau 9

Coût des visites de pays et autres moyens de dialogue actif
(en dollars des États-Unis)

<i>Prévisions de coûts pour l'exercice biennal 2012-2013, par an</i>	<i>Dépenses provisoires, mars 2012 (deuxième année)</i>
820 000	112 400

IV. Conclusions relatives au financement de l'ensemble des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013

37. Le Groupe d'examen de l'application a recommandé dans sa résolution 1/1 que les dépenses du Mécanisme et de son secrétariat pour l'exercice biennal 2012-2013 soient financées sur le budget ordinaire de l'ONU, conformément aux termes de référence annexés à la résolution 3/1 de la Conférence.

38. Le Groupe a par ailleurs prié le Secrétaire général de prévoir, dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, les crédits nécessaires au bon fonctionnement du Mécanisme d'examen, notamment au financement des postes et des frais généraux de fonctionnement, des frais de communication et de traduction depuis et vers la langue ou les langues de travail du Mécanisme retenues pour les différents examens, du fonctionnement du Groupe et de la participation des pays les moins avancés à ses réunions, conformément aux estimations figurant dans le document CAC/COSP/IRG/2010/5 – hors postes budgétaires relatifs aux visites de pays et à la formation – dont le Groupe était saisi à sa première session.

39. Toutefois, à sa quatrième session, la Conférence n'a pas recommandé que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Mécanisme et de son secrétariat pendant l'exercice 2012-2013 soient imputées au budget ordinaire de l'ONU. Elle a prié le Secrétariat d'examiner plus avant le solde négatif qu'il avait mentionné dans sa note sur les ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'examen (CAC/COSP/2011/4) pour déterminer si celui-ci pouvait être compensé par une optimisation des coûts ou des contributions volontaires, et d'en tenir compte lors de la présentation du budget pour l'exercice biennal 2014-2015, conformément à la résolution 1/1 du Groupe et à la section VII des termes de référence. Le Secrétariat entend procéder dans cet esprit et tenir le Groupe d'examen de l'application et la Conférence au fait de l'évolution de la situation.

40. Étant donné que les dépenses supplémentaires du Mécanisme d'examen pour l'exercice biennal 2012-2013 doivent être financées par des contributions volontaires, il n'est pas garanti qu'un montant de contributions volontaires suffisant restera disponible pour couvrir durablement les besoins du Mécanisme. Comme l'ont montré les efforts déployés jusqu'à présent pour mobiliser des fonds pour le Mécanisme, à l'exception de quelques donateurs qui engagent des fonds sur plusieurs années, les contributions volontaires sont en général pour une année et sont, par conséquent, imprévisibles. Or, si un montant minimum de fonds n'est pas garanti à l'avance, le bon fonctionnement du Mécanisme ne peut pas être garanti. C'est pourquoi le Groupe d'examen de l'application voudra peut-être encourager les États parties à prendre sans attendre des mesures à cet égard.

Annexe

État provisoire des dépenses (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) pour les deux premières années de fonctionnement du Mécanisme

1. Le tableau A.1, qui présente un état provisoire des dépenses imputées au budget ordinaire et aux ressources extrabudgétaires, a été établi à la demande du Groupe d'examen de l'application, qui souhaitait ainsi obtenir une vue d'ensemble des coûts du Mécanisme.

Tableau A.1

État provisoire des dépenses pour les deux premières années de fonctionnement du Mécanisme d'examen (en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dépenses pour la première année		Dépenses pour la deuxième année	
	Année 2010		Année 2011	
Postes et frais généraux de fonctionnement connexes				
1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 1 agent des services généraux (autres classes)	437 600		1 036 500	
Maintenance informatique	11 700		11 700	
Frais de communication	13 500		13 500	
Total partiel	462 800		1 061 700	
Groupe d'examen de l'application				
Interprétation	165 900		185 400	
Traduction de la documentation	305 900		229 000	
Total partiel	471 800		414 400	
Total, budget ordinaire	934 600		1 476 100	
		Première année du cycle d'examen		Deuxième année du cycle d'examen
Frais de voyage des participants aux visites de pays et aux réunions conjointes	606 100		112 400	
Traduction de la documentation de travail	309 400		172 300	
Participation des pays les moins avancés aux sessions du Groupe d'examen de l'application	192 000		318 800	
Formation des experts gouvernementaux	277 000		374 600	
Consultants	90 600		-	
Total, ressources extrabudgétaires	1 475 100		978 100	
Montant total des dépenses	2 409 700		2 454 200	

A. Dépenses imputées au budget ordinaire, par année civile

2. Les dépenses imputées au budget ordinaire sont comptabilisées par année civile. Les dépenses encourues en 2010 sont présentées sous la première année, et les dépenses encourues en 2011 sous la deuxième année.

3. Compte tenu des délais de recrutement, les dépenses liées aux postes étaient moins importantes la première année que les années suivantes.
4. Le Groupe d'examen de l'application a bénéficié des services indiqués dans le tableau A.2 ci-dessous.

Tableau A.2

Services fournis au Groupe d'examen de l'application

	<i>Première année</i>	<i>Deuxième année</i>
Interprétation	2 sessions, 16 séances	3 sessions, 18 séances
Traduction de la documentation	163 pages	106 pages

B. Dépenses extrabudgétaires, comptabilisées en fonction du cycle du Mécanisme d'examen

5. Les dépenses extrabudgétaires sont comptabilisées sur la base des années du Mécanisme d'examen. La première année du Mécanisme correspond aux activités entreprises pendant la période qui a commencé en juin 2010, au cours de laquelle les 26 premiers pays ont été examinés. La deuxième année correspond aux activités entreprises pendant la période qui a commencé en juin 2011, au cours de laquelle les 41 pays suivants font l'objet d'un examen. On trouvera des précisions sur les dépenses encourues à ce jour à la section III de la présente note.

6. En outre, pour ce qui est des dépenses extrabudgétaires comptabilisées la deuxième année, en raison des retards rencontrés dans plusieurs examens de pays, on s'attend à ce que des dépenses supplémentaires soient encourues, surtout au titre des frais de voyage des participants aux visites de pays et aux réunions conjointes et de la traduction de la documentation. S'agissant de ces deux objets, on s'attend à ce que les dépenses de la deuxième année dépassent celles de la première année.